

SAINT MARTIN D'URIAGE

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

Réunion avec les associations - mardi 28/01/2014



ORDRE DU JOUR

- Présentation du Projet Educatif de Territoire
- Les objectifs éducatifs de la commune
- Les parcours éducatifs
- L'organisation des rythmes scolaires retenue pour l'année 2014-2015
- La mobilisation des acteurs éducatifs
- La suite de la mise en œuvre du Projet Educatif de Territoire

LE PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

Depuis un an, la commission extramunicipale composée d'élus municipaux, d'enseignants, de représentants des parents d'élèves et de personnel municipal travaille sur la réforme des rythmes scolaires, afin d'assurer la mise en œuvre la plus harmonieuse possible de la réforme des rythmes scolaires, dans l'intérêt de l'enfant et des familles concernées.

Cette volonté s'est traduite par l'élaboration d'un Projet Educatif de Territoire, véritable outil de collaboration locale permettant de mobiliser toutes les ressources locales pour assurer la réussite éducative des enfants.

Qu'est-ce qu'un Projet Educatif de Territoire ?

Le projet éducatif de territoire (PEdT) :

- constitue le cadre par lequel la communauté éducative contribue à la définition, l'organisation et la mise en œuvre, sur **des valeurs et des finalités partagées, d'une politique éducative à l'échelle territoriale**
- prend en compte les différentes dimensions du développement de l'enfant et du jeune et veille à ce que sa mise en œuvre s'inscrive dans une approche globale de ce développement.

Le PEdT est un ensemble d'actions qui :

- contribue à assurer la réussite de tous les enfants et les jeunes, à organiser la **continuité éducative entre le temps scolaire et les autres temps de l'enfant, à associer les parents et plus largement la communauté éducative à l'atteinte de ses objectifs.**
- permet de **coordonner les actions pédagogiques** organisées dans le cadre du projet d'école avec les initiatives des collectivités territoriales et les propositions des associations pour une meilleure complémentarité au service de la cohérence et de la continuité éducative à l'échelle territoriale.

Les étapes de la construction d'un PEdT

- Réalisation d'un état des lieux sur le territoire
- Création d'un groupe de pilotage local (commission extra-municipale)
- Définition par la commune de ses objectifs éducatifs
- Construction des scénarios d'aménagement des temps scolaires
- Choix concerté d'un scénario et soumission à la validation de l'Education Nationale
- Mise en œuvre du PEdT : planning des actions, mobilisation des ressources, fonctions de coordination, information du public
- Suivi et évaluation du PEdT

L'ETAT DES LIEUX (SYNTHESE)

La Population

La commune de Saint Martin d'Uriage compte 5 621 habitants au dernier recensement de la population datant de 2010. Avec une densité de 189,3 habitants par km², Saint-Martin-d'Uriage a connu une nette hausse de 17,3% de sa population par rapport à 1999.

Saint Martin d'Uriage reste une ville plutôt jeune, mais la tendance depuis 1999 montre un certain vieillissement de la population, avec une baisse des trois premières tranches d'âge, jusqu'à 44 ans, et une augmentation des trois dernières tranches d'âge.

Enfants et Jeunes par sexe et âge en 2009

(source Insee)

	Garçons	Filles	Ensemble	%
Moins de 3 ans	81	77	158	10,9 %
3 à 5 ans	113	103	216	14,9 %
6 à 10 ans	218	222	440	30,5 %
11 à 17 ans	322	309	631	43,7 %
TOTAL	734	711	1 445	100,0 %

Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans (Source : Insee)

	2009	%	1999	%
Ensemble	1 581	100,0	1 409	100,0
Aucun enfant	684	43,3	594	42,2
1 enfant	288	18,2	268	19,0
2 enfants	432	27,3	357	25,3
3 enfants	153	9,7	154	10,9
4 enfants ou plus	24	1,5	36	2,6

Le nombre de familles avec enfants représente 897 familles, soit 56,7 % du nombre total de familles.

LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

La commune compte quatre écoles :

- l'école de Pinet, située à Pinet d'Uriage, à 7 kms du centre de la commune, et comprenant 5 classes (1 classe maternelle et 4 classes élémentaires)
- l'école maternelle des Petites Maisons, située à proximité du centre, et comprenant 5 classes maternelles
- l'école élémentaire des Petites Maisons, située également à proximité du centre, et comprenant 11 classes élémentaires)
- l'école privée Notre-Dame, située à proximité du centre, et comprenant 5 classes (1,5 classes maternelles et 3,5 classes élémentaires).

Nombre d'enfants scolarisés sur la commune (année 2012)

LE PINET	Maternelle	32
	Elémentaire	101
	<i>Sous-total Pinet</i>	<i>133</i>
LES PETITES MAISONS	Maternelle	148
LES PETITES MAISONS	Elémentaire	276
NOTRE DAME	Maternelle	35
	Elémentaire	66
	<i>Sous-total Notre Dame</i>	<i>101</i>
	Total général	658

L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MATIN

L'accueil fonctionne chaque matin à partir de 7h 30, jusqu'à 8h 35. Une option "garderie réduite" est proposée aux familles, de 8h 20 à 8h 35. A partir de 8h 35, les enfants sont accueillis par les instituteurs. L'école débute à 8h 45.

L'accueil périscolaire a fonctionné pendant 140 jours en 2012, avec une moyenne d'environ 60 enfants par jour.

L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU SOIR

L'école s'achève à 16h 30. A ce moment se mettent en place plusieurs types d'action :

- L'organisation des transports scolaires.
- Les études surveillées, de 16h 30 à 17h 30.
- L'aide personnalisée assurée par les enseignants (entre 2 et 6 enfants par enseignant).
- Les garderies périscolaires (de 16h 30 à 18 h pour les écoles maternelles, et de 16h 30 à 18h 15 pour les écoles élémentaires).

LE SERVICE DE RESTAURATION

Fréquentation des restaurants scolaires (moyennes journalières - année 2012)

		Présence par jour (en moyenne)
Ecole de PINET	Maternelle	22
	Elémentaire	75
	Sous-total Pinet	97
Ecole maternelle des Petites Maisons	Maternelle	101
Ecole élémentaire des Petites Maisons	Elémentaire	203
	Total par jour (en moyenne)	401

Les repas sont confectionnés sur place, à la cuisine centrale située aux Petites Maisons. Depuis 2010, les restaurants scolaires connaissent une forte augmentation de leur fréquentation.

L'ACCUEIL DE LOISIRS

En partenariat avec le CCAS, l'Association des Centres de Loisirs organise un accueil de loisirs situé dans les locaux de l'école des Petites Maisons pour les enfants de 3 à 14 ans.

Ce centre est ouvert à chaque période de vacances scolaires (sauf Noël), soit environ 66 jours par an.

Il propose 2 types d'activités :

- Les activités traditionnelles de centre de loisirs (jeux extérieurs, activités manuelles et culturelles, grands jeux), organisées chaque semaine par une équipe d'animation diplômée du BAFA.
- Les activités clubs : stages évolutifs sur 4 jours avec des activités culturelles ou sportives encadrées par des professionnels.

Le centre de loisirs organise aussi régulièrement des sorties à la journée les mercredis pendant les vacances d'été.

L'ANIMATION JEUNES - LES ACTIVITES

Avec les Jeunes de 10 à 12 ans

- Des animations sont proposées pendant les vacances scolaires : sorties, activités sportives, et stages divers par les animateurs et /ou les jeunes. Des séjours courts (4 jours) sont aussi proposés (3 Mini-camps l'été -Trophée aventure aux vacances de printemps).

Avec les Jeunes de 13 à 15 ans

- Des animations sont organisées pendant leur temps libre pour susciter et alimenter leurs centres d'intérêts (Camps - Trophée aventure - Sorties organisées par les animateurs et /ou les jeunes).

Avec les Jeunes de 15 ans et plus

- Permettre des expériences progressives d'autonomie (Départs autonomes en vacances avec l'opération « sac ados » - Dispositif « Autonomie et Rencontre » - Sorties organisées par les animateurs et / ou par les jeunes).

Le PIAJ (Point Information Accueil Jeunes) situé à la Richardière

- C'est un lieu d'accueil, de rencontre, d'écoute et d'échange entre jeunes.
- C'est un espace pour élaborer et concrétiser ses projets, collectifs ou individuels.
- C'est un lieu ouvert sur la vie des jeunes et la vie du village. Toutes les préoccupations peuvent y être apportées concernant la santé, la scolarité, la recherche d'emploi, et bien sûr les loisirs.
- C'est encore un lieu de rencontres entre les jeunes et les élus et de découverte de la citoyenneté.

L'OFFRE EDUCATIVE ASSOCIATIVE

La commune de Saint Martin d'Uriage, dispose d'un tissu très riche et très varié, et recense 90 associations différentes dont :

- 23 associations à vocation sportive
- 6 associations scolaires (dont 1 pour le collège)
- 11 associations culturelles
- 50 autres associations

On constate l'existence d'une offre très étoffée en direction des enfants et des jeunes.

PROJET EDUCATIF DE LA COMMUNE

Préparer les enfants à vivre en société et à devenir des citoyens responsables, conscients des principes et des règles qui fondent notre démocratie.

1 - Les objectifs éducatifs

- Favoriser l'épanouissement de l'enfant et de sa personnalité.
- Favoriser la socialisation, l'autonomie, la créativité, le sens critique et la citoyenneté de l'enfant, en proposant une approche complémentaire de celle du milieu familial et scolaire.
- Sensibiliser l'enfant à la notion de compréhension et de respect de l'autre.
- Sensibiliser l'enfant à l'avenir de la planète, à la biodiversité et au développement durable.

2 - Vers une éducation partagée

- Assurer la continuité de la prise en charge éducative des enfants à tous les stades de son développement.
- Développer des actions complémentaires et cohérentes avec l'école, les structures partenaires et les services de la commune.
- Permettre aux parents d'exercer leur rôle éducatif dans les meilleures conditions.

3 - Un processus dynamique et évolutif

- Favoriser le respect des rythmes chronobiologiques de l'enfant.
- Mettre en place un pilotage et un suivi des actions avec l'ensemble des partenaires concernés.
- Assurer une évaluation partagée du dispositif permettant son amélioration et son évolution future.

Rappel des directives du décret du 24 janvier 2013

- Etalement des 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur neuf demi-journées, incluant le mercredi matin
- Une journée de classe de maximum 5 heures 30 et une demi-journée de maximum 3h 30
- Une pause méridienne de 1h 30 au minimum

LES PARCOURS EDUCATIFS

La chrono-biologiste Claire LECONTE part de l'idée que les temps de vie de l'enfant qui ne sont pas des temps scolaires sont également éducatifs.

Ils ont leurs propres spécificités, leur propre cadre. Il est important d'accorder une valorisation de ces temps éducatifs. On parle alors de parcours éducatif.

Dans ces parcours éducatifs l'enfant va développer des compétences nouvelles, au service des apprentissages qui se font sur le temps scolaire.

Pour le bien être des enfants, il est indispensable de créer des moments où les différents acteurs se rencontrent pour définir le contenu des parcours éducatifs. Ainsi s'applique le principe de co-production éducative.

LES SCENARIOS PROPOSES

Deux scénarios d'organisation des temps scolaires ont été définis par la commission extramunicipale et proposés aux familles :

- 1 scénario conforme au décret, proposant la mise en oeuvre de 2 parcours éducatifs de 1h 30 chacun par semaine.
- 1 scénario se référant aux préconisations de Claire LECONTE, et proposant de dégager deux après-midis par semaine pour mettre en oeuvre des parcours éducatifs plus ambitieux, mais non conforme au décret.

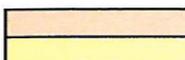
LE SCENARIO RETENU

- Les Parents d'élèves, consultés par sondage du 4 au 17 novembre 2013, ont choisi à 90% le scénario 2.
- Proposé à la DASEN (Directrice Académique des Services de l'Education Nationale), ce scénario a reçu un avis défavorable.
- La Commisison extra-municipale a donc été contrainte de se replier sur le scénario 1, qui a été accepté par la DASEN.

Organisation de la semaine : année 2014-2015



Enseignement obligatoire
Parcours éducatifs facultatifs



Activités péri-scolaires facultatives
Restauration scolaire facultative

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
7h30					
7h45					
8h					
8h15					
8h30					
8h45					
9h					
9h15					
9h30					
9h45					
10h					
10h15					
10h30					
10h45					
11h					
11h15					
11h30					
11h45					
12h					
12h15					
12h30					
12h45					
13h					
13h15					
13h30					
13h45					
14h					
14h15					
14h30					
14h45					
15h					
15h15					
15h30					
15h45					
16h					
16h15					
16h30					
16h45					
17h					
17h15					
17h30					
17h45					
18h					
18h15					
	Garderie du matin 7h30 - 8h30 1h	Garderie du matin 7h30 - 8h30 1h	Garderie du matin 7h30 - 8h30 1h	Garderie du matin 7h30 - 8h30 1h	Garderie du matin 7h30 - 8h30 1h
	Enseignement 8h30 - 12h 3h30	Enseignement 8h30 - 12h 3h30	Enseignement 8h30 - 12h 3h 30	Enseignement 8h30 - 12h 3h30	Enseignement 8h30 - 12h 3h30
	Pause méridienne 12h - 13h45 1h45	Pause méridienne 12h - 13h45 1h45	Garderie du midi 12h - 13h 1h	Pause méridienne 12h - 13h45 1h45	Pause méridienne 12h - 13h45 1h45
	Enseignement 13h45 - 15h 1h15	Enseignement 13h45 - 15h45 2h	Lien possible vers le centre de loisirs à partir de 12h	Enseignement 13h45 - 15h 1h15	Enseignement 13h45 - 15h45 2h
	Parcours éducatif 15h-16h30 1h30			Parcours éducatif 15h-16h30 1h30	
	Périscolaire 16h30 - 18h15 1h45	Périscolaire 15h45 - 18h15 2h30		Périscolaire 16h30 - 18h15 1h45	Périscolaire 15h45 - 18h15 2h30
	*18h mater.	*18h mater.		*18h mater.	*18h mater.

L'ORGANISATION DE LA FIN DE JOURNEE

L'enseignement obligatoire se termine à :

- 15h le lundi et le jeudi
- 15h 45 le mardi et le vendredi

Il leur sera proposé de participer à des parcours éducatifs, les lundis et jeudis, de 15h à 16h 30 et les activités périscolaires prendront le relais les autres jours.

Les transports scolaires se mettront en place, comme actuellement, à partir de 16h 30

LA MOBILISATION DES ACTEURS EDUCATIFS

La mise en œuvre du projet éducatif de Territoire nécessite la mobilisation de tous les acteurs éducatifs :

- Personnels d'animation municipaux
- Enseignants volontaires
- Associations
- Bénévoles
- Parents

LA MOBILISATION DES ACTEURS EDUCATIFS

Les parcours éducatifs proposés auront pour caractéristiques :

- de développer les aptitudes physiques et intellectuelles des enfants.
- de proposer des activités de sensibilisation, d'initiation et de découverte.
- de favoriser le développement et l'épanouissement personnel, mais aussi dans le cadre d'une collectivité.
- d'être accessible à tous les enfants.
- de favoriser la cohérence dans l'éducation des enfants et la complémentarité avec les autres temps éducatifs de l'enfant (école, familles, accueils de loisirs, ...)

LA SUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

- La mise en place du Comité de pilotage
- La définition des activités à proposer et leur mode de fonctionnement
- La participation des différents intervenants (enseignants, personnel municipal, associations, parents)
- Les lieux des activités
- Les tarifs des prestations et les modalités d'inscriptions
- L'articulation avec les dispositifs existants
- Les modalités d'informations des familles
- Les processus d'évaluation et d'évolution

LA MOBILISATION DU MILIEU ASSOCIATIF

- Une prise en compte des nouveaux horaires scolaires
- Une participation aux parcours éducatifs

MERCI DE VOTRE ATTENTION